



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

PARIS, le 6 octobre 2021
Original anglais

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF
ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES**

PARTIE IV

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

ADDENDUM 2

COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Résumé

**B. Emploi de contrats de personnel non fonctionnaire, y
compris de consultants, sur la période 2019-2020**

Conformément au Point 9.2.E.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur le rapport de la Directrice générale.

1. Le STU est extrêmement préoccupé par les chiffres qui figurent dans le document, selon lequel 25 % des effectifs de l'UNESCO sont des consultants et 24 % sont titulaires d'un contrat de service, ce qui signifie que **49 % des effectifs de l'UNESCO ne sont pas fonctionnaires**. Au sein des bureaux hors Siège, le pourcentage du personnel non fonctionnaire est encore plus important, et **s'élève à 64 %** au total, tandis que seuls 35 % des effectifs sont fonctionnaires. Le STU réaffirme son soutien au statut de fonctionnaire, qui permet de préserver à la fois les conditions de travail du personnel et la mémoire institutionnelle de l'Organisation.

2. Le STU se réjouit d'apprendre que l'Administration actualise en ce moment la politique relative aux contrats de service, qui « apportera une amélioration significative des conditions de travail » du personnel non fonctionnaire, et attend avec intérêt d'être consulté à cet égard. Pour mémoire, le STU a exprimé en 2020 son opposition à la distinction discriminatoire faite entre le Siège et les bureaux hors Siège s'agissant de la durée et de la reconduction des contrats de service.

